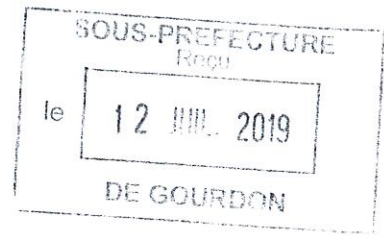


DE

SALVIAC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

L'an deux mille dix-neuf, le 08 juillet à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Salviac dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FAUCON Alain, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juillet 2019.

Présents : *M. FAUCON - Mme DELPECH - M. LEGLAIVE - Mme MENADEAU - M. DOBY - Mme IRAGNES - COLIN - Mme BENAZERAF - Mme SOURIAT - M. RUSCASSIE - M. BALAT - M. FARGUET - Mme BU-REAU - Mme PUYO - M. GAY.*

Absents excusés : *M. RUSCASSIE ayant donné procuration à M. DOBY - Mme DELPECH ayant donné procuration à M. FAUCON*

Absent : *M. PAUL.*

Secrétaire de séance : *Mme MENADEAU.*

N°2019-06-001 objet : Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Salviac.

Monsieur le Maire rappelle les raisons qui ont conduit la commune à engager la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme, les modalités selon lesquelles la concertation avec la population a été mise en œuvre et le bilan qu'il convient de tirer de cette concertation, le débat qui s'est tenu au sein du conseil municipal, dans sa séance du 16 mai 2018, sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables, les principales options, orientations et règles que contient le projet de plan local d'urbanisme.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 153-14, L.300-2 et R.153-3;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 02 octobre 2014 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme;

Vu les différentes phases de concertation du Plan Local d'Urbanisme

1^{ère} phase : Dans l'objectif de préserver le tissu agricole de la commune deux réunions publiques se sont tenues en mairie avec les agriculteurs (suivi d'enquête individuelle, recueil d'information et travail de terrain) pendant la période de juin à septembre 2016.

2^{ème} phase : Réunion publique du vendredi 21 décembre 2018 présentant:

- La démarche Plan Local d'Urbanisme règlementaire.
- Les grandes lignes du diagnostic territorial.
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

3^{ème} phase : Communication par voie de presse (la Dépêche du Midi) et les bulletins municipaux de décembre 2018 et de mai 2019 et sur le site internet de la commune www.salviac46.fr

4^{ème} phase : Consultations ouvertes au public (permanence en mairie avec le bureau d'études Dejante le mardi 21 mai 2019 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le mercredi 22 mai de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00) présentant aux administrés le zonage, le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation (OAP).

Vu le bilan de la concertation présentée par Monsieur le Maire;

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal,

Décide,

1 - d'arrêter le projet de plan local d'urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération;

2 - de soumettre pour avis le projet de plan local d'urbanisme aux personnes publiques associées ainsi qu'aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés sur ce projet.

La présente délibération et le plan local d'urbanisme annexé à cette dernière seront transmis au préfet du département du Lot.

Conformément à l'article L. 153-22 du code de l'urbanisme, le dossier définitif du projet de plan local d'urbanisme, tel qu'arrêté par le conseil municipal est tenu à la disposition du public.

La présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R. 153-3 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois.

Acte rendu exécutoire après transmission
En Sous-préfecture le : 12.07.2019
Enregistrement le : 12.07.2019.

Publié ou notifié le : 12.07.2019

Pour extrait conforme
Salviac, le 09 juillet 2019



Le Maire
Alain FAUCON



Le Maire
Alain FAUCON

